

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

panneaux publicitaires Question écrite n° 7871

Texte de la question

M. Rudy Salles * attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la nécessité d'une action contre la pollution visuelle par la publicité. Le Président de la République a déclaré récemment que « la pollution visuelle due aux publicités intempestives à l'entrée des villes était une vraie préoccupation en matière de protection des paysages ». Or des dizaines des milliers de panneaux fleurissent dans notre paysage, et beaucoup en violation des dispositions du code de l'environnement et notamment de ses articles L. 581-1 à L. 581-45. Par conséquent, il lui demande quelles mesures concrètes elle souhaite prendre pour faire respecter ledit code de l'environnement.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions concernant l'application de la réglementation de la publicité extérieure. Malgré la vigilance des services de l'Etat et des maires chargés, sous l'égide du préfet, de faire respecter la réglementation, de nombreux abus peuvent en effet être constatés, que ce soit aux entrées de ville ou sous forme d'affichage sauvage. Or, les textes, s'ils étaient correctement et spontanément appliqués par les afficheurs eux-mêmes, permettraient de résoudre l'essentiel des problèmes et de protéger le cadre de vie des pollutions visuelles. Toutefois, dans le souci d'une plus grande efficacité dans la mise en oeuvre de la réglementation et donc d'une meilleure protection du cadre de vie, la ministre estime devoir engager une réflexion approfondie portant aussi bien sur l'évolution des textes dans un sens plus protecteur que sur les conditions de leur mise en application, pour laquelle une simplification des règles devra être recherchée. Un processus de concertation va ainsi être engagé, au cours duquel les différents acteurs concernés - élus locaux, associations et professionnels - seront associés.

Données clés

Auteur: M. Rudy Salles

Circonscription: Alpes-Maritimes (3e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 7871

Rubrique : Publicité

Ministère interrogé : écologie Ministère attributaire : écologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 décembre 2002, page 4544 **Réponse publiée le :** 28 avril 2003, page 3331